

# ICI, ENSEMBLE

•:coopsco

## FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE – MEMBRE DU PERSONNEL –

### POUR L'ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le mercredi 28 septembre 2022, 12 h, à la Margelle

Nom et prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_  
No membre : \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Candidature étudiant ( ) membre du personnel ( )

Pour quels motifs sollicitez-vous un mandat d'administrateur à la coopérative ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Les séances du conseil d'administration de Coopsco Sainte-Foy ont lieu aux dates suivantes :

25 octobre 2022	18h00 – 20h00
6 décembre 2022	19h00 – 21h00
28 février 2023	18h00 – 20h00
18 avril 2023	19h00 – 21h00
23 mai 2023	18h00 – 20h00
27 juin 2023	19h00 – 21h00
12 septembre 2023	18h00 – 20h00

**Note :** Une activité d'accueil et de formation aura lieu durant la semaine de relâche d'automne, soit durant la semaine du 11 octobre 2022. Des informations vous seront transmises suite à l'élection.

En posant votre candidature, vous confirmez votre disponibilité pour les séances du conseil d'administration ainsi que pour l'activité d'accueil, tels que spécifié ci-dessus.

Veuillez noter que les membres du conseil d'administration ne reçoivent aucune rémunération pour leur implication. Toutefois, certains avantages leur sont accordés en cours de mandat (formations, repas, déplacements et inscription à des colloques etc...)

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

- Complétez et envoyez ce formulaire accompagné d'un CV et de votre horaire par courriel à : [info@coopscof.com](mailto:info@coopscof.com) au plus tard **le mardi, 27 septembre 2022, 12 h. Vous pouvez également compléter le formulaire en ligne à [www.coopscof.com](http://www.coopscof.com) dans la section « Conseil d'administration ».**
- Les élections auront lieu lors de l'assemblée générale **le mercredi, 28 septembre 2022 entre 12 h et 14h. Votre présence est requise pour défendre votre candidature.**